

Fiche de synthèse Prix TERRITORIA 2024

CD Moselle

Solidarité / Services aux personnes

« RELAI : Remobilisation vers l'Emploi via les Associations Intermédiaires »

Le problème

Certains secteurs d'activité peinent à recruter alors que des bénéficiaires du RSA mosellans sont sans emploi. Comment faciliter l'embauche de bénéficiaires du RSA tout en soutenant les secteurs concernés ? Comment établir un rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi par la découverte et la construction de projet professionnel ?

Votre solution innovante

Le dispositif RELAI «*Remobilisation vers l'Emploi via Les Associations Intermédiaires*» finance intégralement la mise à disposition de bénéficiaires du RSA) à des structures utilisatrices via les Associations Intermédiaires (AI).

Les objectifs

Favoriser l'accès à l'emploi

Soutenir les secteurs de recrutement en tension

Faire converger les besoins en main d'œuvre des structures utilisatrices avec les objectifs d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

L'histoire de votre action innovante

- **Qui ?**

Le Département.

Les 10 Associations Intermédiaires (AI), acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique et l'Union départementale des Associations Intermédiaires de Moselle (UDAIM).

Les structures utilisatrices : exploitations agricoles, EHPAD, collectivités et associations. Depuis 2023, bailleurs sociaux et secteur marchand.

- **Pour qui ?**

Le dispositif s'adresse d'une part à des employeurs concernés par des besoins en recrutement et, d'autre part, aux bénéficiaires du RSA.

- **Quoi et quand ?**

Opérationnel depuis 2019, RELAI puise ses origines dans le dispositif « Insertion via l'agriculture » impulsé par le Département en 2018 pour répondre aux difficultés des exploitants agricoles à recruter et à financer de la main d'œuvre.

Le Département souhaite alors faciliter le recrutement de main d'œuvre au sein des exploitations agricoles mosellanes tout en encourageant l'embauche de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Cette facilitation passe par un credo : pas de reste à charge ni de contrainte administrative pour les exploitants.

Depuis 2019, le dispositif a toujours évolué pour s'adapter au marché de l'emploi.

Les Associations Intermédiaires (AI), acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique, pratiquent la mise à disposition de personnel et déclinent le projet sur la totalité du département.

L'Union Départementale des Associations Intermédiaires de Moselle (UDAIM) devient le partenaire du dispositif RELAI.

Les structures utilisatrices sont dégagées des contraintes liées à l'embauche puisque les bénéficiaires du RSA, salariés des AI, sont mis à disposition via un Contrat à Durée Déterminée d'Usage (CDDU).

En 2021, dans le contexte du COVID, en plus des exploitations agricoles, le dispositif est ouvert aux EHPAD, collectivités et associations.

Depuis 2023, RELAI est étendu aux bailleurs sociaux et au secteur marchand.

Le Département finance les heures de mises à disposition dans la limite de 480h pour le secteur marchand ou 610h pour le secteur non marchand.

L'UDAIM pilote l'utilisation des heures disponibles auprès des 10 AI de Moselle qui gèrent les contrats de mise à disposition.

La structure s'engage via une charte et désigne un référent chargé d'accompagner la personne en emploi dans sa prise de fonction.

L'Association Intermédiaire accompagne le projet professionnel et guide le bénéficiaire vers un emploi classique ou une formation qualifiante. Elle sécurise l'employeur et intervient en cas de difficultés liées au savoir-être par exemple.

Le dispositif permet des entrées et sorties toute l'année.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Le dispositif génère uniquement des charges de fonctionnement. Une chargée de mission Département et une chargée de mission UDAIM animent et coordonnent le dispositif.

- **Coût total, dont coût pour la collectivité**

En 2023, le Département a consacré 1 671 300 € au dispositif RELAI dont 25 000 € pour la chargée de mission de l'UDAIM (0.5 ETP).

L'évaluation de l'innovation

- **Impact :**

En 2023, RELAI a permis 299 mises à disposition pour 205 structures utilisatrices différentes. Sur les 256 sorties enregistrées au 31/12/2023 : 21 % des personnes ont accédé à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) et 28 % en emploi de transition à la suite d'un contrat dans le cadre du dispositif RELAI. Parmi ces 125 personnes, 68 ont été embauchées directement par les structures utilisatrices dont 34 en emploi de plus de 6 mois.

Selon une étude de cohorte réalisée début 2024 auprès de 435 bénéficiaires du dispositif depuis 2021, 40% ont accédés à l'emploi durable dont 21 % en CDI.

Ce dispositif génère un impact économique non négligeable sur les AI puisqu'il fait augmenter leur chiffre d'affaires et développe leur portefeuille de clients et de salariés.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

100 % : les AI sont présentes sur l'ensemble du territoire national et fédérées via l'Union Nationale des Associations Intermédiaires de Moselle (UNAI).

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Ces résultats sont le fruit d'un travail rapproché entre les AI et les équipes du Département. RELAI permet aux structures de capter des profils pour pourvoir les postes vacants.

En 2024, RELAI intègre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) du Département en tant qu'outil de recrutement sur des postes d'agents d'entretien et de restauration au sein de collèges.

3 Mots clés : Insertion / Emploi / RSA